



**Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation sur la place
Elsa Triolet – Manifestation « Octobre rose », le samedi 19 octobre 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant la demande effectuée par la municipalité afin d'organiser des animations de sensibilisation au dépistage du cancer du sein ainsi qu'une marche pédestre, le samedi 19 octobre 2024 à partir de 8h,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules,

Arrête

Article 1^{er} :

La municipalité est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer des animations de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, en amont et en aval de la marche pédestre dont le départ est fixé ce samedi 19 octobre 2024 à 10h sur la place Elsa Triolet.

Article 2 :

La circulation et le stationnement des véhicules seront strictement interdits le samedi 19 octobre 2024 de 8h30 à 13h sur la place Elsa Triolet.

Article 3 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 4 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Madame Emmanuelle MADOUX, membre de l'association « marcher bouger ». Les personnes précitées sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 15 octobre 2024

Alain BRUNEEL

Maire de Lewarde

